



prélèvements abusifs téléphone portable

Par **elsah**, le **24/04/2009** à **15:31**

Je suis abonnée chez SFR avec règlements mensuel par prélèvement automatique. Mon concubin également, avec une ligne à son nom, séparée. Suite à un souci bancaire, il a modifié ses données personnelles pour que sa facture soit également prélevée sur mon compte pendant 2 mois. A la suite de quoi SFR lui a facturé des services imaginaires pour plus de 1000 euros, la ligne étant à nouveau prélevée sur son compte. Mon ami s'est opposé aux prélèvements et refuse de régler cette facture. SFR ne donne pas suite au litige et se contente de prélever allègrement sur mon compte en banque, ce pour quoi ils n'ont plus d'autorisation depuis 2 mois. Je ne peux pas faire opposition car sinon cela bloque également le règlement de ma ligne, pour laquelle il n'y a pas de problème. Je suis obligée de surveiller mon compte tous les jours et de demander à chaque fois le rejet de ces paiements, avec à chaque fois des frais d'opposition. A partir du moment où je n'ai pas donné d'autorisation pour cette ligne, ces prélèvements sont d'après moi frauduleux. Que puis-je faire ? Je souhaiterais m'appuyer sur des textes de loi pour me faire entendre, voire faire appel à la juridiction de proximité pour me faire rembourser les frais d'opposition. Merci de votre répons